

CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'Investissement à Capital Variable de droit Luxembourgeois

(La "SICAV")

Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 70409

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 11 avril 2025

Cher actionnaire,

Le Conseil d'administration de votre société a l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale annuelle de Carmignac Portfolio (la « SICAV ») qui se tiendra le **22 avril 2025 à 15h00** (heure de Luxembourg), au siège social, pour délibérer et voter les points suivants :

ORDRE DU JOUR

1. Reconnaissance de tout conflit d'intérêts identifié soulevé par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes au 31 décembre 2024.
3. Approuver et adapter le rapport annuel vérifié de la SICAV, avec l'état de l'actif net et l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
4. Affecter les résultats nets.
5. Donner décharge et quitus aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
6. Nominations statutaires :
 - Renouvellement des mandats de M. Mark Denham en qualité de Président et de M. Edouard Carmignac, Mme Rose Ouahba, M. Marnix Van de Berge et M. Philippe Dupuis, en qualité d'Administrateurs de la Société Sicav jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2026.
 - Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, en tant que commissaire aux comptes de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle en 2026.
7. Jetons de présence
8. Questions diverses.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour l'assemblée générale statutaire et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Nous vous informons qu'une version du Prospectus et des Documents d'Informations Clés de la Sicav ainsi que le dernier rapport annuel, et s'il est publié le dernier rapport semestriel subséquent, sont disponibles sans frais auprès du service financier belge CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

Le rapport annuel, les décisions et le formulaire de procuration ci-joint sont disponibles sur Internet à l'adresse <https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information>, sur demande au siège social de la Sicav ou auprès du service financier belge CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Si vous souhaitez participer à la réunion, veuillez contacter le siège social par email (lb-domicile@caceis.com) au plus tard le 16 avril 2025.

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants de nous retourner une procuration dûment signée, ainsi qu'une copie de votre carte d'identité/passeport en cours de validité ou d'une liste mise à jour des signatures autorisées pour les personnes agissant au nom d'une personne morale, d'abord par email (lb-domicile@caceis.com) puis par courrier à l'attention de Mme Alexia Simon, CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, d'ici au 17 avril 2025.

Service financier pour la Belgique :
CACEIS Bank, Luxembourg Branch,
5, Allée Scheffer,
L - 2520 Luxembourg,
Grand-Duché du Luxembourg.

Meilleures salutations,

Le Conseil d'administration
CARMIGNAC PORTFOLIO

CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'Investissement à Capital Variable de droit Luxembourgeois

(La « SICAV »)

Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 70409

FORMULAIRE DE PROCURATION

Je / nous, soussigné(s), _____, en tant qu'actionnaire(s) de _____ parts de **Carmignac Portfolio** (la « SICAV »), et eu égard à mes/nos parts, inscrites au registre de la Société, donne (donnons) par la présente une procuration irrévocable au président de l'Assemblée et/ou à tout autre collaborateur de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, ayant les pleins pouvoirs de remplacement, pour me/nous représenter à l'**Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires** de la Société (l' « Assemblée »), qui doit se tenir le **22 avril 2025 à 15h00** CET (heure de Luxembourg), et à tout ajournement de ladite Assemblée, afin de délibérer au sujet de l'ordre du jour suivant :

		Pour	Abstention	Contre
1.	Reconnaissance de tout conflit d'intérêts identifié soulevé par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes au 31 décembre 2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	Approuver et adapter le rapport annuel vérifié de la SICAV, avec l'état de l'actif net et l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	Affecter les résultats nets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	Donner décharge et quitus aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	Nominations statutaires : <ul style="list-style-type: none">Renouvellement des mandats de M. Mark Denham en qualité de Président et de M. Edouard Carmignac, Mme Rose Ouahba, M. Marnix Van de Berge et M. Philippe Dupuis, en qualité d'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2026.Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, en tant que commissaire aux comptes	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	de la Sicav jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle en 2026.			
7.	Jetons de présence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.	Questions diverses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

De plus, le titulaire de la procuration est autorisé à effectuer toute déclaration, participer à tous les votes, signer tous les procès-verbaux des réunions/assemblées et tout autre document, accomplir tout acte légal, nécessaire ou simplement utile au regard de l'accomplissement et de l'exécution de la présente procuration, et à agir conformément aux exigences du droit luxembourgeois.

La présente procuration restera en vigueur si cette Assemblée est reportée pour quelque raison que ce soit.

Fait à _____ en date du _____ 2025.

Signature(s) autorisée(s) _____